



LES ÉCHOS

Comité d'hygiène et sécurité et condition de travail (CHSCT) Comité Technique (CT) du 12 février 2019

Dossiers CHSCT et CT

REGLEMENT INTERIEUR CHSCT ET CT est reporté au prochain CHSCT et au prochain CT.

DEMARCHE DIVERSITE

En octobre 2016, dans le cadre de sa feuille de route managériale, la Métropole s'est engagée à être un acteur déterminant et exemplaire dans la mise en œuvre d'une démarche de promotion de la diversité (handicap, égalité femmes-hommes, laïcité...) et la lutte contre toute forme de discrimination.

En 2019, nous sommes en phase de mise en œuvre de cette volonté avec la création d'une instance dite Diversité composée d'élus politiques, des représentants de l'administration et des organisations syndicales (OS).

La **CFDT** souligne le travail collaboratif avec les OS sur ce dossier et note la modification apportée à l'instance de pilotage qui devient décisionnaire, conformément à ce qu'elle avait demandé en réunion préparatoire.

Politique Handicap : Bilan du conventionnement avec le FIPHFP et Perspectives 2019

La Métropole a conclu le 1er janvier 2017 une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), pour une durée de trois ans,

Objectif : 6% de la masse salariale. Traduction : Recrutement de 75 agents en situation de handicap.

Résultat : 53 agents ont été recrutés et il faudra redoubler d'effort pour atteindre l'objectif. De plus les départs en retraite et les mutations annuelles font baisser le taux de 4.32 % ainsi réalisé.

Chaque année, la Mission Handicap chargée de la mise en œuvre de cette convention, doit transmettre au FIPHFP le bilan annuel des actions réalisées.

En amont, elle le présente au CHSCT. Les actions portent sur :

- La structuration et le développement d'instances dédiées au handicap ;
- La sensibilisation, par l'information et la formation, des agents de la Métropole aux situations de handicap ;
- Le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap ;
- Le développement des aides techniques et humaines nécessaires au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Le développement des achats auprès des entreprises du secteur adapté et protégé.

Vote sur la création de l'Instance Diversité - CHSCT et CT, votes identiques:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT CFDT FO CGC CFTC UNSA-UNICAT-SUD		-

- Avis favorable des organisations syndicales sur ce dossier.

La **CFDT** s'est déclarée favorable à la création de l'instance Diversité, telle que présentée dans le dossier, qui remplace l'ancien Comité Averroès, en vigueur à l'ex-Communauté Urbaine.

Dossiers CHSCT uniquement

PROGRAMME DE PRÉVENTION 2019-2020;

Le Code du travail stipule qu'en tant que collectivité employeur, la Métropole est responsable de la santé physique et mentale de ses agents.

En conséquence, elle doit mettre en œuvre un programme de prévention des risques professionnels afin de promouvoir la santé, la sécurité, et l'amélioration des conditions de travail des agents.

Des orientations sont définies dans le programme présenté :

L'organisation de la fonction prévention, afin de veiller à l'application effective des mesures
L'évaluation des risques, et la planification de la prévention ;

La réduction des risques, et la protection des agents ;

La formation des agents, et leur accompagnement ;

De ces orientations découlent 4 grandes actions de formation :

- Geste et posture
- Gestion de la violence aux contacts du public
- Plan de prévention et protocole de sécurité
- Formation aux risques incendie

La **CFDT** est favorable au programme présenté, et sera vigilante sur la mise en œuvre, car elle espère que la Métropole sera à la hauteur de ses ambitions affichées.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFDT- CFE-CGC- SUD UNSA-UNICAT		CGT-CFTC

- Avis favorable des organisations syndicales sur ce dossier.

Vos élus CFDT approuvent le programme du plan de prévention

PROGRAMME ANNUEL D'INSPECTION 2019 ET BILAN 2018: Il s'agit d'un dossier pour information, sans vote.

La Métropole de Lyon a conclu avec le CDG69 une convention ayant pour objectif la visite régulière des sites de la Métropole par les inspecteurs du travail de l'ACFI.

Chaque année, est présenté en CHSCT le bilan de l'année écoulée, et le programme d'inspection pour l'année à venir.

La **CFDT** a demandé qu'il y ait plus de jours d'inspection.

Prochain CHSCT le 12 mars

Prochain CT le 21 mars

